

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum** : 19
Présents : 34
Ayant donné un Pouvoir : 02
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :
Philippe VITTOZ

Date de la convocation :
22/04/2026

34 présent(e)s : **Avressieux** : MM. MENUUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux** : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. ETIENNE Christian, MONTAGNE Erick. **La Bridoire** : Mmes JOURDAN Véronique, BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme COLRAT Christelle, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCOCRET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey** : Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : M. DESBOIS Nicolas à Mme ANDRE Valérie, Mme PLASSAIS Catherine à Mme COLRAT Christelle.

00 absent(e) :

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA FONCIERE AGRICOLE DEPARTEMENTALE ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvé par arrêté préfectoral du 23 mai 2023, mentionnant notamment la compétence « Mise en place de tout programme local de développement agricole et/ou de gestion de l'espace concourant au développement durable et équilibré du territoire communautaire » ;
Vu les statuts de la SCIC « Foncière agricole de Savoie » ;

Considérant le projet global « De la terre à l'assiette » reconnu projet alimentaire territorial (PAT) par l'Etat en juin 2021 ;

Considérant que l'objectif de la Foncière agricole de Savoie est l'acquisition puis le portage foncier, sur les premières années, au bénéfice d'un exploitant agricole. Au terme de 5 à 15 ans selon les projets, la rétrocession du foncier s'opère au porteur de projet, à une collectivité ou un collectif (groupement foncier...).

Considérant que l'action attendue de la Foncière agricole de Savoie est l'augmentation des productions dans les filières déficitaires, par la mobilisation de surfaces, tout en veillant à

sélectionner les projets viables et vivables pour pérenniser la fonction alimentaire des surfaces acquises.

Considérant que la communauté de communes Val Guiers doit désigner un représentant pour siéger dans les instances de la Foncière agricole.

Considérant la candidature de M. Paul REGALLET ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **NOMME** M. Paul REGALLET pour siéger dans les instances de la SCIC « Foncière de Savoie » ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/05/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Philippe VITTOZ

